



Nomination de représentants au Comité des Pensions du Personnel de l'OMS

Rapport du Secrétariat

1. En vertu des Statuts de la Caisse commune des Pensions du Personnel des Nations Unies et conformément à la résolution WHA2.49 de la Deuxième Assemblée mondiale de la Santé, le Comité des Pensions du Personnel de l'OMS est composé de neuf membres (et de neuf membres suppléants), dont trois sont nommés par l'Assemblée de la Santé, trois par le Directeur général et trois élus par les membres de la Caisse. Le mandat est de trois ans et, pour assurer la continuité, des dispositions ont été prises pour renouveler seulement un tiers des membres nommés par l'Assemblée de la Santé à la fois. Le principe selon lequel les six Régions de l'OMS sont représentées au Comité des Pensions du Personnel de l'OMS a été respecté par les précédentes Assemblées de la Santé.

2. Les représentants de l'Assemblée de la Santé ci-après ont été nommés par :

- **la Cinquante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé pour trois ans, à compter de 2000** :¹
 - le Dr A. J. M. Sulaiman, de la délégation de l'Oman à la Cinquante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé ;
 - le Dr E. Krag, de la délégation du Danemark à la Cinquante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé, en qualité de suppléant ;
- **la Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé** :
 - a) pour trois ans à compter de 2001 :²
 - le Dr J. Larivière, de la délégation du Canada à la Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé ;
 - le Dr S. P. Bhattarai, de la délégation du Népal à la Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé, en qualité de suppléant ;

¹ Décision WHA53(9).

² Décision WHA54(9).

b) à la suite du départ à la retraite d'un membre (le Dr L. Malolo) et de deux membres suppléants (le Dr J. K. M. Mulwa et le Dr E. Krag) :

- M. L. Rokovada, de la délégation des Fidji à la Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé, en qualité de membre pour le reste du mandat du Dr L. Malolo, c'est-à-dire jusqu'en mai 2002 ;
- M. M. Chakalisa, de la délégation du Botswana à la Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé, en qualité de suppléant pour le reste du mandat du Dr J. K. M. Mulwa, c'est-à-dire jusqu'en mai 2002 ;
- le Dr J. K. Gøtrik, de la délégation du Danemark à la Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé, en qualité de suppléant pour le reste du mandat du Dr E. Krag, c'est-à-dire jusqu'en mai 2003 ;

• **la Cinquante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé pour trois ans à compter de 2002 :**¹

- M. L. Rokovada, de la délégation des Fidji à la Cinquante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé ;
- M. M. Chakalisa, de la délégation du Botswana à la Cinquante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé, en qualité de suppléant.

3. Le mandat du membre nommé par la Cinquante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé, le Dr A. J. M. Sulaiman, et celui d'un des membres suppléants nommés par la Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé, le Dr J. K. Gøtrik, expireront à la fin de la Cinquante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé.

4. A la suite du départ à la retraite du Dr S. P. Bhattarai, de la délégation du Népal, membre suppléant du Comité des Pensions du Personnel de l'OMS, un membre suppléant doit être nommé pour le reste du mandat (c'est-à-dire **jusqu'en mai 2004**).

MESURES A PRENDRE PAR L'ASSEMBLEE DE LA SANTE

5. L'Assemblée de la Santé souhaitera peut-être désigner le Dr A. J. Mohammad,² de la délégation de l'Oman, en qualité de membre du Comité des Pensions du Personnel de l'OMS et le Dr J. K. Gøtrik, de la délégation du Danemark, en qualité de membre suppléant pour un mandat de trois ans jusqu'en mai 2006.

6. L'Assemblée souhaitera peut-être également désigner le Dr A. A. Yoosuf, de la délégation des Maldives, en qualité de membre suppléant du Comité des Pensions du Personnel de l'OMS pour le reste du mandat du Dr S. P. Bhattarai, c'est-à-dire jusqu'en mai 2004.

= = =

¹ Décision WHA55(10).

² Précédemment connu sous le nom de Dr A. J. M. Sulaiman.